



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Lycée de la Mer Paul Bousquet

Le Directeur



Programme de la formation de recyclage et conditions de validation de la formation du CAEERS

I. Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage (CAEERS)

Durée : 12 heures

A. Références STCW

Section A-VI/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, des canots de secours et des canots de secours rapides.

Tableau A-VI/2-1

B. Compétences attendues

1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau
2. Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage
3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire
4. Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques
5. Donner les premiers secours aux survivants

C. Organisation de la formation – Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la remise à niveau et l'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes des candidats le prestataire agréé assurant la formation doit :

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/2-1 ;
- assurer un enseignement théorique tel que défini dans le chapitre G ci-dessous ;
- assurer les exercices pratiques énumérés dans le chapitre G ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit être équipé de tout le matériel nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences. Le matériel doit être agréé SOLAS.

D. Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/2-1.

L'évaluation des compétences est effectuée en continu durant les exercices pratiques.

Le candidat doit satisfaire aux critères d'évaluation précisés dans la colonne 4 du tableau A-VI/2-1.

E. Durée de la formation assurée par le prestataire agréé

Si le titulaire du certificat n'a reçu une formation à bord durant les 5 ans qui précèdent la formation de recyclage, la durée de formation en centre agréé est la suivante :

- Durée minimale des enseignements théoriques : 4 heures
- Durée minimale des exercices pratiques : 12 heures (cette durée minimale peut être ramenée à 8 heures lorsque les stagiaires sont titulaires d'un certificat TIS valide).

F. Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une expérience suffisante des questions relatives à l'abandon du navire et à la survie en mer ; ils doivent être titulaires au minimum de l'attestation de réussite à la formation TIS et du certificat CAEERS.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

G. Programme de la formation

Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau

A-VI/2-1 et portant essentiellement sur :

- les changements intervenus dans la réglementation ;
- les changements intervenus dans la technologie ;
- l'accidentologie des embarcations et radeaux de sauvetage.

Exercices pratiques

Les exercices pratiques consistent à :

- redresser un radeau de sauvetage renversé tout en portant une brassière de sauvetage. *(Ces exercices peuvent être réalisés durant le TIS)*
- interpréter les inscriptions figurant sur les embarcations et radeaux de sauvetage quant au nombre de personnes qu'ils sont censés recevoir
- donner des ordres corrects pour mettre à l'eau des embarcations et radeaux de sauvetage et y embarquer, pour s'éloigner du navire, manoeuvrer les embarcations et radeaux de sauvetage et débarquer les personnes
- préparer et mettre à l'eau en toute sécurité les embarcations et radeaux de sauvetage et s'éloigner rapidement du bord du navire
- utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge
- récupérer en toute sécurité les embarcations et radeaux de sauvetage et les canots de secours
- réenclencher correctement les dispositifs de largage en charge et sans charge
- faire démarrer et fonctionner un moteur intérieur installé à bord d'une embarcation de sauvetage ouverte ou fermée
- ramer et barrer, et gouverner au compas
- utiliser les divers éléments de l'armement des embarcations et radeaux de Sauvetage
- gréer des appareils destinés à faciliter le repérage
- utiliser le matériel radioélectrique portatif pour embarcations et radeaux de sauvetage
- utiliser le matériel de signalisation, y compris les engins pyrotechniques
- s'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel de premier secours et les techniques de réanimation